

Commune d'Esternay



Avis d'information du Maire

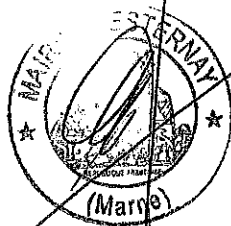
Conformément aux dispositions de l'article L.31 du Code Électoral, un tableau comprenant l'état des rectifications à la liste électorale est déposé au Service Administratif de la Mairie, pour donner suite à la réunion de la Commission de Contrôle du vendredi 19 février 2026.

Il peut être consulté aux horaires habituels d'ouverture du Service.

Ces rectifications portent sur :

- Les radiations d'office par l'INSEE ou opérées par Monsieur le Maire,
- Les inscriptions faites en application de l'article L.30 du Code Électoral.

Le Maire, Patrice VALENTIN



Affichage effectué le 23/02/2026 (en Mairie et sur le site internet)